

Salles de réunion à la CVCI Mesures temporaires durant la période Covid-19

La santé et la sécurité de nos clients ainsi que celles de nos collaborateurs restent prioritaires. De ce fait, la CVCI a mis en place toutes les mesures sanitaires recommandées par l'OFSP.

Nous vous informons que le **port du masque est obligatoire** pour les clients et pour les collaborateurs **dans les espaces communs**. Le masque est également obligatoire dans nos salles une fois assis, sauf si les participants possèdent tous un certificat COVID. **Il incombe toutefois à l'organisateur de l'événement ou de la formation de s'assurer que les participants disposent bien du ledit certificat.** Vos participants devront vous présenter un certificat COVID valable, obligatoirement avec un QR code, ainsi qu'une pièce d'identité avec photo. Le code QR constitue l'élément central du certificat délivré lors de la vaccination contre le covid-19, ou lors d'un résultat négatif d'un test PCR ou d'un test rapide antigénique.

En présentiel, au sein du centre de réunion, nous sommes en mesure d'accueillir :

Sans certificat :

- les séances de travail internes à l'entreprise, nécessaires à son activité, **jusqu'aux deux tiers de la capacité de la salle, participants masqués.**

Avec certificat :

- les formations et les séances à caractère événementiel avec un certificat COVID sont autorisées **jusqu'à la pleine capacité de la salle.**

La CVCI se réserve le droit d'adapter ces conditions à tout moment afin de se conformer aux mesures décidées par les autorités compétentes.

Capacité maximale durant la période Covid-19 et tarifs pour les membres de la CVCI

Salles	Capacité maximale avec certificat	Capacité maximale sans certificat	½ jour	1 jour
Lavaux	10 personnes	7 personnes	120.-	200.-
Chablais	12 personnes	8 personnes	120.-	200.-
Riviera	17 personnes	12 personnes	220.-	350.-
Riviera-Chablais	27 personnes	18 personnes	330.-	530.-
La Côte	6 personnes	4 personnes	85.-	130.-
La Broye	10 personnes	7 personnes	120.-	200.-
Jura	68 personnes + 4 orateurs	48 participants, orateurs compris	500.-	900.-
Le Flon	8 personnes	6 personnes	120.-	200.-

Mesures à respecter durant la période Covid-19

- port du masque obligatoire à l'intérieur
- gel hydro-alcoolique à l'entrée de la CVCI
- suivi de la signalétique générale (marquages au sol) et des consignes affichées dans le bâtiment
- dans la salle : respecter les règles de distanciation et le placement des sièges ainsi que le port du masque obligatoire pour tous les participants
- dans la salle sans masque ni restrictions si tous les participants possèdent un certificat COVID

D'autres informations liées aux recommandations sont disponibles sur : <https://www.cvci.ch/fr/coronavirus.html> et sur celui de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP): [directives et mesures de l'office fédéral de la santé publique \(OFSP\)](#).

Lieux des tests :

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-covid-et-sante/centres-de-tests-covid-19-filiere-cantonale-vaud/#c2063641>

Malgré la situation sanitaire actuelle, nous nous réjouissons de vous recevoir dans nos locaux et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Lausanne, le 13 septembre 2021